

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du jeudi 27 octobre 2022.

L'an deux mil vingt-deux et à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le vingt-et-un octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M. BROCH Gilbert, M. CHARLES Christian, Mme CLÉMENT Patricia, Mme GILLES Céline, M. JANNIER Pascal, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, Mme PERROT Claudine, M. ROUSSEAU Philippe.

Absents : Mme GARCIA Sandra, pouvoir à M. LÜDI Jacky.

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme CLÉMENT Patricia.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 19 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

I) DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1 : CESSION DES PARTS SOCIALES DU CRÉDIT AGRICOLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la décision modificative numéro 1 tel qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6226 (011) : Honoraires	-39,00		
673 (67) : Titre annulé sur sur exercice antérieur	39,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

II) LOCATION À LA SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE DE MILLERY.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de louer à la société de chasse communale de Millery, une partie du pâtis communal (environ 100 m²) sis au Hameau de Chevigny en bordure du chemin rural n°25 dit « de la Voie verte » et de la voie communale 121 dite « de l'Abbaye » pour l'occupation par une cabane de chasse pour un montant annuel de cinquante euros.

Le terrain est pris en l'état par la société de chasse. Elle fera son affaire de l'entretien dudit terrain.

Le Président ou son représentant désigné fera à chaque manifestation ou rendez-vous de chasse respecter le stationnement afin que tous véhicules puissent librement circuler sur le chemin rural n° 25 dit de « la Voie verte » et sur la voie communale 121 dite « de l'Abbaye » et prendra toutes mesures de nature à préserver l'environnement aux abords de cette parcelle.

En cas de vétusté de la « cabane » ou de cessation d'activité de la société de chasse communale de Millery, le dernier Président en exercice ainsi que les membres du bureau feront leur affaire de l'évacuation de la dite « cabane ».

En cas de non respect, la commune se réserve le droit d'entreprendre toute démarche pour faire respecter cette clause.

Informations diverses :

-Projet de parc photovoltaïque sur le Mont Télégraphe : le conseil municipal décide d'organiser une réunion publique d'information à destination de la population le vendredi 4 novembre 2022 à 18h00 à la mairie. En conséquence, les délibérations relatives à ce projet sont reportées au prochain conseil municipal.

- Travaux de rénovation : les changements de menuiseries extérieures (fenêtres et volets roulants) dans les logements communaux de Ménetreux sont terminés. Ceux de la mairie seront prochainement réalisés.

- Une **marquise** a été fabriquée et installée par l'entreprise SCHNOPP pour protéger l'entrée du logement du rez-de-chaussée à Ménetreux.

- Un nouveau chargement important de dons a été acheminé à Dijon afin de venir en **aide au peuple ukrainien** : la collecte de dons continue.

- A la demande de la DRAC, un **recensement précis des objets monuments historiques** situés dans l'église a été réalisé.

- Désignation par arrêté du maire du **correspondant incendie et secours** : Mme PERROT Claudine.
- Problèmes **d'éclairage public** à Chevigny : M. JANNIER Pascal a pu réparer un défaut.
L'entreprise chargée de la maintenance est avertie et procédera rapidement à la réparation définitive du manque partiel d'éclairage ainsi qu'à un défaut de point lumineux à Ménetreux.
- Compte-rendu de la dernière réunion du **SICECO**.
- **Courrier** de Madame Chrystèle Mouchout.

Séance levée à 22h45

Pensez à visiter le site internet communal régulièrement mis à jour. www.millery21.fr